

Don exceptionnel de 2005 de ma mère

Par camila3147, le 12/05/2016 à 17:47

Bonjour,

Voilà, j'ai reçu un "don exceptionnel" de ma mère en octobre 2005 de 30000 euros. Elle avait à l'époque 87 ans. J'ai déclaré ce don sur un formulaire N°2730. A l'époque, on m'avait dit qu'au bout de 10 ans, cette somme ne serait plus imposable.

Ma mère est décédée en février 2016, soit 10 ans et 4 mois après et le notaire me demande de retrouver le papier de déclaration car il me dit que la loi a changé. Est-ce que ces 30000 euros rentrent dans la succession ?

Merci pour vos réponses

Par morobar, le 12/05/2016 à 19:58

Bonsoir,

Les 10 ans en question, portée depuis 2012 à 15 ans concerne le montant maximum reconstituable sur la durée en question en suspension des droits de succession.

Mais l'age de votre mère à l'époque, supérieur à 80 ans, va intervenir dans la réintégration de la somme dans la masse successorale.

Surtout si d'autres héritiers vous accompagnent.

Par camila3147, le 13/05/2016 à 00:16

Merci pour votre réponse Morobar mais je n'ai pas bien saisi votre réponse. Concrètement que va-t-il se passer ? Je suis enfant unique.

Merci